



Ma belle fille veut la garde alternée mais pas sa mere

Par **anirbas**, le **08/06/2009** à **20:44**

Bonjour,rnrnMon conjoint a deux enfants avec son ex femme. La plus grande qui a 15 ans voudrait venir vivre chez nous (à 15 minutes du domicile de sa mere). Le souci c'est qu'elle ne veut pas faire de mal à sa mère. Nous lui avons dit qu'il fallait aussi qu'elle voit sa mere car une maman c'est important et lui avons proposé la garde alternée. Le grande est ok mais la mere ne veut pas en entendre parler pour la simple et bonne raison qu'ensuite elle n'aura plus la pension (d'apres ses propres mots). rnrnQue devons nous faire ?

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **21:07**

Bonsoir,rnrnVous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de grand Instance pour demander une garde alternée et en mentionnant que c'est votre elle-fille qui le deamande.rnElle pourra être entendue par le JAF si nécessaire.rnrnIl n'est pas certain que dans le cadre d'une garde alternée, la maman ne perçoive plus la pension alimentaire. Celle-ci peut être revue à la baisse.rnrnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnCordialement.